



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente du mois de septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune, suite à la convocation du vingt-trois septembre deux mille vingt-quatre.

Etaient présents : M. Jean-Pierre MAZINGUE, Maire, M. Daniel RONCHIN, Mme Séverine DELOBELLE (a donné procuration à M. Geoffrey PAUL jusqu'à son arrivée à 20h05), M. Geoffrey PAUL, Mme Roxane GHYS, M. Julien LEPOLARD, adjoints, M. Joël DEHOVE, Mme Maryse CARTIGNY, M. René LECUYER, M. Jean-Marie CORNU, M. Paul CANION, Mme Corinne BRUYER (a donné procuration à M. Jean-Pierre MAZINGUE jusqu'à son arrivée à 20h), M. Cédric GREVIN, Mme Ludivine BUISSON, Mme Karine DURIEUX, M. Mathis JEUNE, M. Michel TALMA.

Absent(e)s ayant donné procuration : Mme Fanny CHARLET a donné procuration à M. Paul CANION

Absente excusée : Mme Alice NAVEAU

Secrétaire de séance : Mme Karine DURIEUX.

ORDRE DU JOUR

Accueil de Monsieur Michel TALMA, conseiller municipal

Compte-rendu de l'exécution des pouvoirs délégués

1) Intégration du nouveau conseiller municipal dans les commissions communales

2) Budget Commune 2024 : Décision budgétaire modificative n°2

3) Conditions pour le remboursement des tickets cantine et/ou garderie

4) Tarifs communaux Cantine

5) Autorisation pour le lancement du marché public « Energie »

6) Convention pour l'indemnisation par Siden-Sian pour les travaux Rue Odon Soufflet

7) Rétrocession à la Commune de la voirie de la Résidence Europa

8) Schéma communal DECI

9) Nouveau régime indemnitaire pour la Police Municipale

10) Création d'un poste CDD pour accroissement d'activité temporaire

11) Subvention au syndicat « Les Municipaux de Poix »

12) Questions diverses

13) Informations diverses

** Point sur les missions de conseillers délégués.*

** Recours indemnitaire préalable pour litige d'alignement*

** Compte-rendu des réunions avec l'Etablissement Public Foncier*

** Subvention au Département ADVB pour la Salle des Fêtes « Keighley Hall »*

** Repas des Aînés*

** Compte-rendu et propositions de la commission de sécurité*

** Colis des Aînés*

** Point sur la rentrée scolaire*

** Fin du réseau cuivre*

** Compte-rendu de la commission aménagement communal*

** Destruction des pigeons*

** Point sur les travaux de l'école*

** Point sur les travaux de la Salle des Fêtes « Keighley Hall »*

** Lancement groupe de travail pour l'inauguration de la Salle des Fêtes « Keighley Hall »*

** Compte-rendu de la réunion publique ZAER*

** Divers travaux prioritaires*

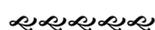
** Appel à projet pour la stérilisation des chats*

** Proposition de composteurs partagés par la CCPM (Charte)*

** Compte-rendu de l'exposition artistique dans le cadre de la journée du patrimoine*

** Commémoration fin des combats en Algérie*

** Remise prix concours des maisons fleuries*



Monsieur le Maire accueille M. Michel TALMA, nouveau conseiller municipal depuis la démission de Marie COLINET.

- Compte-rendu de l'exécution des pouvoirs délégués

DATE	ENTREPRISE	NATURE	MONTANT HT	MONTANT TTC
28/06/2024	ONF Vegetis	Diagnostic de 6 arbres	1 295,00 €	1 554,00€
01/07/2024	Berger Levrault	Renouvellement serveur	8 164,32 €	9 797,18 €
01/07/2024	Berger Levrault	Réinstallation des logiciels sur nouveau serveur	1 760,00 €	2 112,00 €
09/07/2024	CFA des Hauts de France	Formation d'un apprenti (sur 2 ans)	1 205,00 €	1 446,00 €
15/07/2024	SARL Boutteaux	Travaux de passage et d'installation de la hotte de la cuisine de la SDF*	8 351,99 €	10 022,39 €
16/07/2024	Quercy Jardin	Achat tondeuse	1 387,50 €	1 665,00 €
23/07/2024	JEHS	Remplacement adoucisseur cantine	1 631,00 €	1 957,20 €
30/07/2024	MCCM	Extension location matériel + Percements pour travaux hotte cuisine	14 606,14 €	17 527,37 €
23/08/2024	Godefroy Services	Entretien freins tracteur	2 706,71 €	3 248,05 €
26/08/2024	Christelle Phlipaux	Champagne colis des aînés	2 931,25 €	3 517,50 €
11/09/2024	Réatub	Travaux voute SDF	6 000,00 €	7 200,00 €
11/09/2024	Staff Courtenay	Travaux voute SDF	29 952,00 €	35 942,40 €
19/09/2024	Bernard Lefebvre	Remplacement chaudière SDF**	12 793,46 €	15 352,15 €
23/09/2024	Théodore	Pistolet à peinture routière	2 962,02 €	3 554,42 €

* Le devis annule et remplace le devis signé le 26/03/2024 (5 656,75€ HT – 6 788,10 € TTC)

** Avoir sur marché chauffage : - 6380,00 € HT / - 7656,00 € TTC

***NB :** Les marchés avec Staff Courtenay et Réatub ont été directement négociés dans l'urgence par l'architecte du Patrimoine compte tenu de l'urgence pour la poursuite des travaux. Vérification a été faite auprès de l'architecte de la légalité de cette procédure d'urgence.*

1) Intégration du nouveau conseiller municipal dans les commissions communales

2024/DELIB.CM/039

Michel TALMA fait part de son souhait d'intégrer la commission d'animation de la vie locale.

La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

2024/DELIB.CM/040

Michel TALMA souhaiterait également intégrer la commission d'aménagement du domaine communal.
La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

2024/DELIB.CM/041

2) Budget Commune 2024 : Décision budgétaire modificative n°2

Daniel RONCHIN propose la DBM suivante en section d'investissement :

231-132	« Création abris bus »	-	300,00 €
2151-139	« Passages piétons PMR rue Pasteur »	+	300,00 €

Cette DBM permettrait de payer la dernière facture relative à la création des passages piétons PMR. Il explique que le devis avait été demandé en 2023 pour la demande de subvention et que le prix a été réévalué au moment de l'exécution des travaux.

Le Maire met au vote la DBM.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

2024/DELIB.CM/042

3) Conditions pour le remboursement des tickets cantine et/ou garderie

Le Maire indique qu'il convient de fixer des conditions pour permettre le remboursement de tickets de cantine et/ou de garderie. Il propose de fixer les conditions suivantes :

- un remboursement de tickets de cantine et/ou de garderie pourra être effectué uniquement pour des enfants qui quitteraient l'école suite à un déménagement ou après le CM2
- le remboursement pourra se faire sur l'intégralité des tickets restants sans tenir compte de la date d'achat de ceux-ci
- le remboursement se fera sur base du prix d'achat du ticket
- le remboursement sera effectué après réception d'une demande écrite accompagnée d'un relevé d'identité bancaire.

La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

4) Tarifs cantine

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal :

- par délibération en date du 6 décembre 2023, a fixé le prix du ticket de cantine enfant à 3,55 € à compter du 1^{er} janvier 2024
- par délibération en date du 6 décembre 2023, a fixé le prix du ticket de cantine adulte à 5,15 € à compter du 1^{er} janvier 2024
- par délibération en date du 13 décembre 2022 a créé un tarif spécifique « cantine enfant avec PAI » à 1,60 € pour un enfant intolérant au lait de vache, pour qui un PAI a été mis en place, ne pouvant pas manger les repas fournis par le prestataire de service API et se rendant donc en cantine avec son propre repas.

Il ajoute que l'actualisation tarifaire du prestataire API, initialement prévue à la hausse de 3%, a pu être négociée à 2%.

Il convient de décider du tarif cantine suite à cette actualisation.

2024/DELIB.CM/043

Daniel RONCHIN indique que la commission des finances est partagée entre le maintien du tarif actuel et la fixation d'un nouveau tarif à 3,60 €.

Mathis JEUNE demande s'il n'y aurait qu'un tarif unique.

Roxane GHYS souligne qu'il y a de plus en plus d'enfants non domiciliés à Poix du Nord qui mangent à la cantine.

Le Maire rappelle que si la commune n'accueillait pas ces enfants, il y aurait très probablement une autre fermeture de classe.

Après discussion, la proposition de fixer le prix du ticket de cantine « enfant » à 3,60 € à compter du 1^{er} novembre 2024 et de maintenir le prix du ticket de « cantine enfant avec PAI » à 1,60 € est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

2024/DELIB.CM/044

La proposition de fixer le prix du ticket de cantine « adulte » à 5,25 € à compter du 1^{er} novembre 2024 est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

5) Autorisation pour le lancement du marché public de l'énergie

Daniel RONCHIN indique qu'après consultation du conseiller en énergie partagée, Julien DUBEAUREPAIRE, il est proposé de ne pas lancer un marché à procédure adaptée compte tenu que les prévisions du prix de l'électricité sont plutôt à la baisse et que la consommation de référence est inférieure à 40 000 € HT (seuil à partir duquel la publicité et la mise en concurrence sont obligatoires).

Après discussion, le conseil municipal est favorable à une négociation de gré à gré auprès d'au moins 3 fournisseurs en électricité.

Arrivée de Corinne BRUYER à 20h

2024/DELIB.CM/045

6) Convention pour l'indemnisation par Siden-Sian pour les travaux rue Odon Soufflet

Le Maire rappelle que :

- la Commune a réalisé des travaux de réfection de la voirie rue Odon Soufflet
- le SIDEN-SIAN et ses Régies Noréade ont, dans cette même rue, repris les réfections des tranchées avant les travaux de la Commune
- dans le but de réaliser une réfection d'enrobés uniforme, il était convenu que le SIDEN-SIAN et ses Régies Noréade participent financièrement à ces travaux et versent à la Commune la part de ses réfections.

Il ajoute qu'une convention doit être mise en place à cet effet et que l'objet de la délibération est de l'autoriser à signer ladite convention qui a pour objet :

- de définir la consistance des travaux, à savoir :
 - Surface chaussée BBSG 0/10 c : 714,00 m²,
 - Surface trottoirs BBSG 0/6 c : 50,40 m²,
 - Bordures et caniveaux : 98,00 ml
- de fixer forfaitairement le montant des travaux financés à 17 200,22 € qui seront remboursés à la commune.

La proposition d'autoriser le Maire à signer la convention pour l'indemnisation par Siden-Sian pour les travaux rue Odon Soufflet est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Arrivée de Séverine DELOBELLE à 20h05

2024/DELIB.CM/046

7) Rétrocession à la Commune de la voirie de la Résidence Europa

Julien LEPOLARD informe que PROMOCIL souhaite procéder à la rétrocession de la voirie de la Résidence Europa sise rue du Calvaire à POIX DU NORD.

Il rappelle que la voie de desserte, les équipements publics, ainsi que les espaces verts communs ont été aménagés par ladite société.

Le transfert de propriété, au bénéfice de la Commune, des emprises de voirie et des équipements publics est projeté, ainsi que l'intégration au réseau public des voies communales des dites emprises de voirie.

La présente délibération a pour but la réalisation de l'opération projetée, à savoir :

IDENTIFICATION DES PARCELLES CESSIBLES :

Propriétaire : PROMOCIL, 6 rue de la croix, 59600 MAUBEUGE.

Trois parcelles à usage de voirie reprises au cadastre :

Section A n ° 3871 anciennement A 3868 réunion de A 3808. 3809. 3810. 3813. 3814 pour 939 m²

A n ° 3872 anciennement A 3868 pour 435 m²

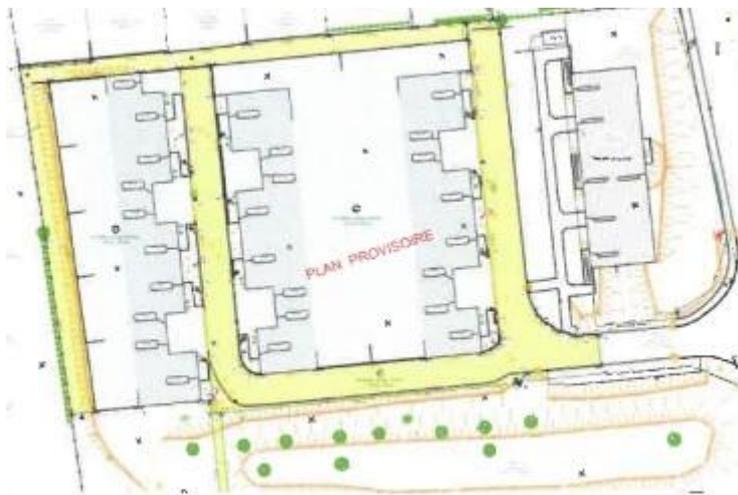
A n ° 3873 anciennement A 3868 pour 33 m²

Soit une contenance totale cessible de 1 407 m²

Telles que lesdites parcelles figurent au plan dressé en mars 2024 par le Cabinet LEVEQUE ET NININ, Géomètre-Expert à MAUBEUGE sous teinte jaune au plan ci-dessous.

Une servitude d'implantation des lampadaires sur la parcelle A3869 sera conservée par PROMOCIL au profit de la parcelle A3871 acquise par la Commune de POIX DU NORD et qui en assurera l'entretien.

Une servitude d'implantation des lampadaires sur la parcelle A3870 sera conservée par PROMOCIL au profit de la parcelle A3871 acquise par la Commune de POIX DU NORD et qui en assurera l'entretien.



CONDITION DU TRANSFERT DE PROPRIETE :

Les conditions financières du transfert de propriété projeté sont les suivantes :

PROMOCIL cède à l'euro symbolique, au bénéfice de la Commune, les parcelles à usage de voirie désignée plus en avant.

Elle s'engage en outre à :

- Constituer le dossier de transfert de propriété en 4 exemplaires.
- Supporter, par dérogation à l'article 1593 du Code Civil, tous les frais, droits et honoraires des présentes, et ceux qui en seront la suite et la conséquence.

La Commune, en compensation, s'engage à :

- Accepter le transfert de propriétés projeté
- Intégrer, dans le réseau public des voies communales, les emprises de voirie présentement cessibles
- Acquitter les impôts fonciers éventuels à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suivra celle de la signature de l'Acte de transfert de propriété.

CLASSEMENT DES EMPRISES DE VOIRIE :

La voirie de desserte en cause est raccordée à la Rue du Calvaire.

La voirie, ainsi que les équipements publics qui s'y trouvent sont en bon état, et ne nécessitent par conséquent aucune dépense pour mise en conformité.

L'ensemble est livré à la circulation publique.

Rien ne s'oppose donc à l'intégration de la voirie en cause dans le réseau public des voies communales.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Longueur de la voirie : 275,50 m

Largeur de la voirie : de 0,90 m à 2,80 m

Origine : Rue du Calvaire

Extrémité : Rue du Calvaire

La proposition de rétrocession de la voirie de la Résidence Europa telle que définie ci-dessus est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

2024/DELIB.CM/047

8) Schéma communal DECI

Le Maire rappelle que le Conseil municipal a décidé de transférer la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) au SIDEN-SIAN. Toutefois, le SIDEN-SIAN n'étant pas un EPCI à fiscalité propre, ce transfert de compétence ne permet pas le transfert du pouvoir de police du Maire au Président du SIDEN-SIAN. Aussi, dans le cadre de ce pouvoir de police et conformément aux dispositions législatives régissant la DECI, il est obligatoire pour le Maire d'établir et de signer un arrêté municipal relatif à la DECI reprenant notamment la liste des Points d'Eau Incendie concourant à la protection des bâtiments présents sur le territoire communal.

Le Maire indique qu'il s'agit certes de prendre un arrêté dans le cadre de son pouvoir de police mais qu'il souhaite avoir l'accord du conseil.

Il précise que les pièces constitutives de cet arrêté reprennent :

- la liste des Points d'Eau Incendie publics, privés ou conventionnés
- les modalités des contrôles périodiques des PEI.

Geoffrey PAUL présente l'arrêté.

La proposition d'autoriser le Maire à signer l'arrêté relatif à la DECI, qui sera transmis au représentant de l'Etat et au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

2024/DELIB.CM/048

9) Nouveau régime indemnitaire de la police municipale

Le Maire informe de la nécessité d'instituer le nouveau régime indemnitaire de la police municipale issu du décret du 26 juin 2024.

Il précise que le régime indemnitaire de ce cadre d'emplois faisait l'objet d'un retard important par rapport aux autres filières de la Fonction Publique Territoriale (FPT), qui donnait lieu à des incohérences et dont les plafonds étaient inférieurs à ceux du Rifseep, offrant ainsi peu de marges de manœuvre aux employeurs.

Ce nouveau dispositif assure ainsi une plus grande cohérence du régime indemnitaire des agents de la police municipale avec celui des autres filières de la FPT.

Ce décret abroge les anciennes primes de la police municipale : l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions (ISMF) et l'indemnité d'administration et de technicité (IAT), et les remplace par une indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) dont le mécanisme est proche du Rifseep.

Précisément, l'ISFE est composée de deux parts :

- une part fixe liée aux fonctions de l'agent ;
- une part variable liée à l'engagement de l'agent, évalué au cours de l'entretien professionnel.

Il appartient au conseil municipal de proposer, dans les limites réglementaires, le taux de la part fixe et le plafond de la part variable qui seront soumis à l'avis du Comité social territorial du Centre de Gestion.

Le Maire propose donc, pour le cadre d'emplois des agents de police municipale :

- une part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement dans la limite de 20% du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension, qui sera versée mensuellement
- une part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement dans la limite d'un montant annuel maximal de 5 000 €, qui sera versée en juin et en décembre et dont le montant est fixé par le Maire.

La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

2024/DELIB.CM/049

10) Création d'un poste en CDD pour accroissement d'activité temporaire

Le Maire indique qu'il est nécessaire de recruter un agent non titulaire pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire au restaurant scolaire, à compter du 3 octobre 2024 jusqu'au 31 décembre 2024. L'agent assurerait des fonctions d'agent d'entretien à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service maximale de 6 heures et 40 minutes, en période scolaire.

La proposition de créer le poste est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

2024/DELIB.CM/050

11) Subvention au syndicat « Les municipaux de Poix »

Daniel RONCHIN rappelle que le conseil municipal avait décidé, lors de sa réunion du 3 juin 2024, de reporter la demande de subvention du syndicat, considérant que des informations complémentaires devaient être apportées.

Il informe avoir reçu un courrier du secrétaire des « Municipaux de Poix » indiquant que cette subvention, contrairement à ce qui avait été annoncé, ne servirait pas à payer les cotisations d'adhérents mais à couvrir les frais bancaires et l'achat de petit matériel.

René LECUYER indique que le problème n'est ni l'objet de la demande ni le montant, c'est plutôt le fait de subventionner un syndicat, qui de plus ne comporte qu'un seul adhérent.

Le Maire lui répond que « les Municipaux de Poix » regroupe l'ensemble des « isolés ».

Paul CANION rappelle que le conseil avait déjà accordé une subvention à ce syndicat après avoir eu confirmation de la légalité.

Après discussion, le Maire met au vote la proposition de subventionner le syndicat des « Municipaux de Poix » à hauteur de 75 €.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	9
Contre	4
Abstentions	5

12) Questions diverses

René LECUYER indique que le conseil n'était pas favorable à la construction d'un parking sur le terrain se situant rue Dondaine mais que ce terrain n'est absolument pas entretenu. Il demande si, comme pour celui se situant rue Gaston Ducornet, les employés municipaux pouvaient intervenir.

Le Maire précise qu'il a fait intervenir les services techniques au niveau de la rue Gaston Ducornet car il se posait un problème de sécurité publique et qu'il n'est pas possible pour les « propriétaires » d'engager des travaux compte tenu que la succession est seulement en cours.

Roxane GHYS demande si la facture pourra être envoyée au notaire.

Le Maire répond que le notaire ne peut engager aucune opération tant que les héritiers n'ont pas pris position pour accepter ou refuser la succession.

René LECUYER demande ce qu'il en est de la voiture stationnée aux ateliers des services techniques.

Le Maire informe qu'il s'agit là aussi d'un problème de succession mais que la famille y ayant renoncé, la voiture sera mise à la casse prochainement.

Mathis JEUNE demande pourquoi des administrés se douchent à la salle des sports.

Le Maire lui répond que ceux-ci étant en travaux et sans salle de bain, il a accepté qu'ils se douchent à la salle des sports quelques jours.

Mathis JEUNE demande pourquoi la commune a pris en charge le déménagement d'autres administrés le jour de la course cycliste alors que ceux-ci auraient pu prévoir leur déménagement à une autre date.

Le Maire indique qu'il a agit dans l'urgence et pour des raisons de sécurité.

Roxane GHYS précise que ces administrés auraient dû demander l'autorisation d'occuper le domaine public préalablement et qu'ils auraient donc pu être informés de l'organisation de la course et ainsi prévoir une autre date. Le Maire rappelle qu'il privilégie toujours la sécurité.

Joël DEHOVE rappelle le problème des terrains et des haies non entretenus.

Le Maire lui répond que des courriers ont été envoyés aux personnes concernées suite au passage du policier municipal.

Mathis JEUNE demande un point sur les dépenses de la commune liées à l'accueil des réfugiées ukrainiennes.

Daniel RONCHIN indique qu'il n'a pas les chiffres à cet instant mais que la commune prend en charge l'eau, l'électricité et le chauffage.

Le Maire ajoute qu'une demande de logement social est en cours pour la famille hébergée rue Keighley.

La deuxième famille vit toujours dans le logement mis à disposition par un propriétaire privé.

Mathis JEUNE demande où en est le projet de construction d'une nouvelle caserne pour les sapeurs-pompier.

Le Maire informe que la programmation est prévue entre 2027 et 2032 compte tenu que la commune ne peut financièrement pas prendre en charge 20% du coût de construction d'une nouvelle caserne pour anticiper le projet et qu'il a écrit au Président du SDIS contestant cette obligation de prise en charge de 20% (ce qui aurait représenté 300 000 €) et pénalise les petites communes.

Mathis JEUNE, au nom des riverains de la cité des fleurs, remercie les membres du personnel technique en contrat PEC pour le travail d'entretien de la voirie effectué.

Mathis JEUNE demande si des travaux sont prévus au niveau des équipements sportifs (city, parc Wallerand).

Daniel RONCHIN informe qu'un rendez-vous est fixé au 8 octobre avec une entreprise spécialisée afin de savoir s'il est plus judicieux de passer par un contrat de maintenance ou par le simple remplacement des équipements abîmés voire dangereux.

Karine DURIEUX souligne que le bureau de contrôle Véritas préconise l'interdiction de l'accès au city compte tenu des risques de coupures.

Le Maire indique que ce point sera traité en priorité et qu'il n'envisage pas la fermeture du city.

Mathis JEUNE demande s'il est prévu de maintenir ou modifier la coupure de l'éclairage la nuit.

Le Maire indique que ce sujet pourra être mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil.

Paul CANION demande ce qu'il en est du dossier relatif au droit de préemption pour le terrain situé rue aux loups.

Le Maire informe que la commune ne pourra pas faire valoir son droit de préemption sur ce terrain compte tenu que l'information n'a pas été transmise dans les délais (2 mois après réception de la DIA) aux vendeurs, acquéreurs et notaire.

Le potentiel acquéreur pourrait cependant se rétracter s'il obtenait l'obtention d'un permis de construire sur un autre terrain (demande en cours d'instruction).

Michel TALMA informe d'une situation de dangerosité Place de la République au niveau d'un transformateur envahi par les ronces. Julien LEPOLARD lui indique qu'il fera intervenir les services techniques, l'entretien du pourtour du transformateur étant à la charge de la commune.

13) Informations diverses

*** Point sur les missions de conseillers délégués**

Le Maire informe que Karine DURIEUX a une mission de conseillère déléguée permanente, que la mission d'Alice NAVEAU prend fin et que celle de Joël DEHOVE reprend au 1^{er} octobre.

Il ajoute qu'un poste de conseiller délégué est donc vacant et dépendra du renouvellement ou non du Conseil municipal des jeunes.

*** Recours indemnitaire préalable pour litige d'alignement**

Le Maire indique qu'il s'agit d'un recours indemnitaire préalable des propriétaires de l'habitation 1 rue Saint Martin, reprochant l'arrêté municipal du 7/09/2020 indiquant que « l'alignement de la voie susmentionnée du bénéficiaire est matérialisé par le plan du cadastre » alors qu'il existe un arrêté d'alignement de 1903 qui est contredit par le courrier de Sébastien DELCROIX, directeur de la planification.

Le tribunal administratif a été saisi par le plaignant qui réclame une indemnisation pour la moins-value de sa maison ; la commune a pris un avocat.

*** Compte-rendu des réunions avec l'Etablissement Public Foncier**

Le Maire rappelle que l'Etablissement Public Foncier est actuellement propriétaire de la partie « ancienne » de l'usine, de la maison située à l'angle de la rue Keighley et de la rue Henri Roland ainsi que de la maison située au 7 rue Henri Roland.

Le conseil devra décider soit de déconstruire (80% des coûts seraient pris en charge par l'EPF) soit de racheter au prix d'achat (auquel s'ajouteraient les frais de gestion).

Le Maire précise qu'au niveau de l'usine elle-même, il ne sera possible de déconstruire qu'un ensemble, c'est-à-dire la partie ancienne et la partie la plus récente, ce qui nécessiterait l'achat de la partie la plus récente.

Il propose d'organiser une réunion avec les membres du Conseil municipal intéressés et le conseiller aux décideurs locaux avant de faire une proposition au Conseil (visite initiale du site puis séminaire de discussion un samedi matin).

*** Subvention au Département ADVB pour la Salle des Fêtes « Keighley Hall »**

Le Maire informe avoir reçu ce jour les notifications de subventions du Département pour les dossiers de travaux intérieurs de la salle des fêtes (282 926 €), réfection des couches de roulement rue aux loups, rue des arts et rue des écoles (32 911 €).

*** Repas des Aînés**

Séverine DELOBELLE indique qu'il aura lieu le dimanche 6 octobre à la salle des sports. Sur 405 personnes invitées, 157 y participeront.

Au menu : velouté d'asperge, saumon, langue Lucullus, noix de veau accompagnée de légumes, pommes dauphines et sauce au poivre, trio de fromages et mignardises.

Des chocolats seront offerts aux aînés.

*** Compte-rendu et propositions de la commission de sécurité**

Geoffrey PAUL indique que la commission est favorable à la mise en place d'un miroir dans le but de faciliter la sortie des véhicules au niveau du 9 rue Pasteur, à proximité de l'école.

Sur proposition du policier municipal et afin de réduire les difficultés de stationnement et surtout la dangerosité, il est proposé de créer des îlots de stationnement dans les rues Anatole France et du Quesnoy avec pour chaque îlot la possibilité de stationner 7 véhicules.

Il rappelle que des chicanes provisoires ont été posées rue Pasteur afin de réduire la vitesse excessive sur une zone accidentogène. Aux vues des remontées des riverains, ces chicanes ont créé une nuisance (manque de visibilité) pour la sortie des véhicules au 36 rue Pasteur. Ce manque de visibilité peut être levé par le déplacement de deux panneaux de signalisation.

Il est proposé également par le policier municipal de modifier le stationnement rue Ferdinand Binns pour donner suite à ses échanges avec les riverains et son analyse face aux nuisances actuelles. La création d'îlots de stationnement côté impair répondrait à la situation.

D'autre part des remontées de la population ont mis en évidence une vitesse excessive et le non-respect de priorité à droite sur 2 zones (rue Eugène Lefebvre et rue de Bousies). Il est donc proposé par la commission la pose de deux « stop » : le premier à l'angle de la rue Eugène Lefebvre et de la rue Yves Delgorge (sens entrant dans la ville), le deuxième à l'angle de la rue de Bousies et de la rue de Wagnonville (sens entrant dans la ville).

Pour donner suite aux retours statistiques du Département sur la D100 (vitesse et occurrence), il sera demandé un échange entre la police municipale et la gendarmerie afin de voir les possibilités pour faire évoluer les comportements.

Au niveau de la rue des arts, le stationnement actuel pose des problèmes d'accessibilité en tout temps de la rue. Cela est confirmé par la difficulté ou l'impossibilité du ramassage des ordures ménagères par le service concerné (donc également l'accès des sapeurs-pompiers).

Une réflexion sur celui-ci, avant la réfection de la chaussée, aura lieu afin d'optimiser le stationnement tout en préservant les accès aux secours.

Geoffrey PAUL présente d'autres problèmes rencontrés sur la commune :

- de la boue coule régulièrement sur la rue du Calvaire à proximité de la rue des Arts, des ronces gênent également (trottoirs)
- le city stade présente des dysfonctionnements suite aux rapports de la société Véritas
- l'escalier extérieur de l'église est devenu dangereux
- les accès (rampe et escalier) de la salle Joséphine Bataille sont endommagés
- un stationnement récurrent et dangereux s'effectue rue François Druenes à proximité de la rue du Calvaire
- des marquages jaunes pour interdire le stationnement sont nécessaire à l'angle de la rue Odon Soufflet et de la rue Gaston Ducornet et à l'angle de la rue Dondaine et de la rue des Moulours
- la commission propose que tous les traçages soient effectués avec de la résine pour être durable dans le temps et moins onéreux sur le long terme

Karine DURIEUX alerte sur le risque lié à certains arbres à proximité de la salle des fêtes. Certains doivent être abattus rapidement suite à un rapport du 31 juillet 2024 établi par « Pôle Arbre Conseil »

* Colis des Aînés

Roxane GHYS indique qu'il sera distribué 385 colis. La participation de la commune est de 30 €/colis et celle du CCAS sera de l'ordre de 5 à 7 €/colis.

* Point sur la rentrée scolaire

Roxane GHYS informe que 180 élèves sont accueillis à l'école (contre 196 attendus).

* Fin du réseau cuivre

Le Maire rappelle que la fin du réseau cuivre est prévue au 1^{er} janvier 2025 sur la commune.

Roxane GHYS se chargera de prendre contact avec toutes les personnes identifiées comme n'étant pas encore raccordées à la fibre.

Michel TALMA demande qui démontrera le réseau cuivre.

Le Maire indique que ce sont les connexions qui seront coupées dans un premier temps et que les câbles seront retirés par la suite, au fur et à mesure.

Michel TALMA fait remarquer qu'il reste toujours des morceaux de câbles au sol après intervention.

Le Maire le signalera à Cap Fibre pour qu'il fasse nettoyer les chantiers correctement par leurs sous-traitants.

* Compte-rendu de la commission aménagement communal

Julien LEPOLARD indique que différentes idées avaient été proposées mais sont remises en cause par le fait que la partie ancienne de l'usine Bidermann ne pourra être déconstruite si la partie récente ne l'est pas également.

* Destruction des pigeons

Julien LEPOLARD informe qu'il peut être envisagée un dépigeonnage et une régularisation par euthanasie douce pour un coût de 1 800 € par passage. Deux passages seraient nécessaires cette année, puis un par an suffirait. Une décision sera prise prochainement.

* Point sur les travaux de l'école

Julien LEPOLARD indique que la réception des travaux de menuiseries aura lieu le 1^{er} octobre et que les travaux de ventilation sont achevés.

Il a été proposé la pose d'un coussin absorbeur de bruit au cycle 1 pour régler le problème acoustique compte tenu que l'entreprise Plinguier n'est plus en mesure de réaliser les travaux envisagés cet été (liquidation judiciaire).

* Point sur les travaux de la Salle des Fêtes « Keighley Hall »

Julien LEPOLARD indique que le démontage de la voûte est en cours, que la pompe à chaleur est quasiment installée et que le plancher devrait être posé semaine 50.

L'architecte prévoit une réception de travaux semaine 51 mais il précise que 2 mois de travaux en régie seront nécessaires avant réouverture de la salle.

* Lancement groupe de travail pour l'inauguration de la Salle des Fêtes « Keighley Hall »

Le Maire indique que l'inauguration devrait se faire aux alentours du 8 Mai et demande qui serait intéressé pour faire partie d'un groupe de travail relatif à la préparation de cette manifestation en liaison avec la ville de Keighley.

Paul CANION, Michel TALMA, Joël DEHOVE, Geoffrey PAUL et Mathis JEUNE sont volontaires.

Il sera aussi fait appel à des personnes extérieures au conseil directement intéressées ou impliquées (par exemple l'association Nuts).

* Compte-rendu de la réunion publique ZAER

Karine DURIEUX informe que lors de cette réunion, Melvin DELJEHIER a rappelé les objectifs de la loi APER (Accélération de la Production d'Energies Renouvelables), l'intérêt d'établir des ZAER, les acteurs de la définition des ZAER et que le Maire a précisé qu'à l'issue de la concertation, le conseil municipal délibérerait sur la cartographie des ZAER.

La liste des énergies renouvelables concernées par la loi a été présentée. Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois a donné un avis défavorable pour deux types d'énergies renouvelables : le moyen et le grand éolien (il ne sera plus possible sur le territoire du PNRA d'installer ce type d'éolienne à compter de septembre 2025) et le solaire au sol sur les zones agricoles.

La cartographie proposée par le Conseil municipal a été présentée et soumise à la concertation. Il en ressort que :

- l'énergie biomasse est autorisée sur l'ensemble du bâti en zone urbanisée et à 50m autour des habitations de la zones urbanisée ;
- il en est de même pour la géothermie de surface (puits canadien) ;
- les pompes à chaleur sont autorisées sur l'ensemble du bâti en zone urbanisée ;
- et le solaire photovoltaïque et/ou thermique sont autorisés sur l'ensemble du bâti et sur les parkings de plus de 500m².

Tous les habitants profitent donc des mêmes avantages. Le fait d'être dans une ZAER n'oblige pas à installer des énergies renouvelables.

Il a été précisé qu'il n'est pas interdit sur le territoire du PNRA d'installer du petit éolien (éolien domestique avec mât de 11,50m). Cependant le PNRA n'a pas proposé de zonage pour l'éolien car cela autoriserait aussi le moyen et grand éolien.

Concernant les bâtiments classés, il y en a deux sur la commune (le monument aux morts et le Keighley

Hall), il y a actuellement un périmètre de 500 m autour de chacun de ces bâtiments dans lequel seul l'architecte des bâtiments de France (ABF) peut donner son autorisation pour l'installation d'énergies renouvelables. Le conseil municipal a décidé de mettre ces périmètres de protection en ZAER. Cependant cela ne supprime pas l'obligation d'autorisation par l'ABF. Un décret est en discussion pour définir des allègements ou non des contraintes dans ces périmètres de protection.

Il a été précisé également que dans ces périmètres de protection, si la future installation est en vis-à-vis avec le bâtiment classé, l'accord de l'ABF est indispensable et s'il n'y a pas de vis-à-vis, l'ABF émet juste une recommandation et c'est le maire qui prend la décision finale.

Melvin DELJEHIER a informé que le conseil municipal n'a pas retenu la méthanisation pour des raisons de risque de nuisances olfactives et d'augmentation du trafic routier (avec des conséquences comme le bruit et une détérioration plus rapide du revêtement des routes) et que lors de la réunion de concertation avec les agriculteurs du 3 juillet dernier, aucun d'entre eux n'avait de projet de méthanisation sur la commune.

* Divers travaux prioritaires

Ils ont été évoqués dans le compte-rendu de la commission de sécurité.

* Appel à projet pour la stérilisation des chats

Karine DURIEUX indique que le projet n'est pas adapté aux petites communes.

* Proposition de composteurs partagés par la CCPM (Charte)

Le Maire indique qu'une proposition était faite pour l'installation de composteurs au cimetière ; ce lieu ne lui paraît pas adapté.

Il sera proposé au CCAS une installation au niveau des jardins ouvriers.

* Compte-rendu de l'exposition artistique dans le cadre de la journée du patrimoine

Roxane GHYS regrette qu'il n'y ait pas eu davantage de participation des enfants de l'école. Ce fut cependant un beau succès avec des œuvres de qualité.

* Commémoration fin des combats en Algérie

Elle aura lieu le 20 octobre à 10 heures.

* Remise prix concours des maisons fleuries

Joël DEHOVE indique que 19 participants seront récompensés le 20 octobre à 11 heures.

Le Maire propose au conseil de l'autoriser à signer une convention avec le SDIS dans le but d'assurer la prise en charge en garderie d'enfants de sapeurs-pompiers qui seraient en intervention au moment de la sortie des classes, ce que le conseil accepte unanimement.

Le Maire propose à Ludivine BUISSON d'intervenir avec lui au collège pour présenter le rôle du conseil municipal des jeunes.

Le Maire informe que le conseil municipal est invité à l'Assemblée générale du club de football le samedi 5 octobre à 18 heures à la salle Saint Martin.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h50.

	Procurations	Émargements
Jean-Pierre MAZINGUE		
Daniel RONCHIN		
Séverine DELOBELLE		
Geoffrey PAUL		
Roxane GHYS		
Julien LEPOLARD		
Joël DEHOVE		
Maryse CARTIGNY		
René LECUYER		
Jean-Marie CORNU		
Paul CANION		
Corinne BRUYER		
Cédric GREVIN		
Ludivine BUISSON		
Karine DURIEUX		
Mathis JEUNE		
Fanny CHARLET	Paul CANION	
Alice NAVEAU	Absente	
Michel TALMA		